

De: AMAC
Envoyé: lundi 16 août 2010 12:05
À: 'Sylvain MATHIEU'
Cc: Mairie d'Anost (mairie@anost.com)
Objet: RE: Informations à propos du rôle de la famille Fortin - Réponse. (Copies pour monsieur le Maire d'Anost et Madame Michèle Desmoulin, conseiller municipal)

A Monsieur le Président de l'Union des Groupes et Ménestriers du Morvan (UGMM)

Monsieur le Président,

merci pour votre courriel du 10 août et votre déclaration « il n'y a bien entendu aucune animosité de notre part », même si j'eusse préféré que cette formule soit rédigée en la forme positive, venant d'une association à objectif culturel, et compte tenu de la très chaleureuse considération que je porte aux promoteurs des activités musicales en particulier.

Vous me demandez de "corriger les informations" qui se trouvent sur le site Internet AMAC

Pouvez-vous me dire quelles informations vous semblent devoir être "corrigées" ?

Je m'étonne que vous vous substituiez à Monsieur le maire d'Anost pour répondre à certaines des demandes que je lui ai adressées.

Je m'étonne aussi que vous m'écriviez, non pas à la demande de Monsieur le Maire d'Anost, mais à celle de René Fortin.

On aurait pu au reste penser que le président de l'UGMM pouvait prendre cette initiative de son propre chef.

Dans votre lettre du 10 août 2010 attachée à votre courriel, vous évoquez la mienne, du 7 juillet 2009 à Monsieur le Maire d'Anost. Vous paraissez toutefois en avoir une connaissance imprécise. C'est pourquoi je me permets de citer à nouveau le passage de cette lettre qui me paraît avoir motivé la votre :

"Il me semble, dans tous les cas, qu'à l'approche de la *fête de la vielle*, l'extension aménagée va poser un problème pour l'évacuation d'urgence, compte tenu du chapiteau et des autres installations qui sont montées sur la place à cette occasion. Ceci rendra vraisemblablement nécessaire l'aménagement d'une sortie de secours. Quels ont été les engagements pris par l'occupant du domaine public pour en supporter les frais ?"

Cette lettre date du 7 juillet 2009, donc plus d'un mois avant l'édition 2009 de la *fête de la vielle*. Ainsi, contrairement à ce que vous écrivez, je n'ai pas alors « mis en relation » le problème que je soulevais avec le percement du mur de la propriété voisine ni l'installation d'un portail, et, à ma connaissance, ces travaux n'étaient même pas entrepris à ce moment là. De plus, je n'ai pas évoqué « l'accès des secours », mais « l'évacuation d'urgence ».

De fait, vous confirmez bien, dans votre lettre du 10 août 2010 qu'il a été nécessaire, comme je le pressentais, et à la demande de la commission de sécurité, de créer une zone d'évacuation d'urgence et un accès à cette zone par le percement du mur de la propriété voisine et l'installation d'un portail.

Que vous écriviez que la commission de sécurité vous avait fait cette demande « depuis plusieurs années » n'est pas surprenant, car, effectivement, depuis plusieurs années, des chaises et tables de la « maison Fortin » occupent sans discontinuer la place publique ce qui rend mal aisée l'évacuation d'urgence. Ce qui a changé à partir de l'été 2009 est qu'à cette occupation d'un mobilier est venue s'ajouter celle d'installations permanentes qu'il est impossible de déplacer dans l'urgence.

Vous évoquez "la bienveillance de la famille Fortin depuis plusieurs années en matière d'accès pour les secours de nos chapiteaux".

Sans aucunement vouloir discuter des intentions altruistes et généreuses de la famille Fortin, je me permets de vous faire observer, d'une part que l'ouverture de la haie séparant la place publique du terrain de l'hôtel Fortin permet avant tout le passage direct du personnel et de la clientèle des établissements Fortin de l'un à l'autre, et d'autre part, que vous n'auriez sans doute pas besoin d'avoir recours à cette bienveillance pour l'accès des secours, si la place publique n'était pas, sans aucune convention avec la mairie, constamment occupée par le mobilier et les installations de la maison Fortin.

Enfin, il me paraît vraisemblable que d'un point de vue économique, le principal bénéficiaire, et de loin, de la *fête de la vielle* soit la famille Fortin qui dispose d'un quasi monopole pour la restauration et l'hébergement hôtelier dans le bourg d'Anost et doit réaliser une large fraction de son chiffre d'affaires annuel à cette occasion.

Il n'y a pas de débat. Seulement des demandes d'explications, adressées à Monsieur le Maire d'Anost, qui à ce jour ne m'a pas encore répondu.

Mais, effectivement, à sa place, vous répondez à certaines de mes interrogations, notamment, en ce qui concerne les frais occasionnés par la création d'une issue vers une zone d'évacuation d'urgence, puisque vous écrivez « ce portail a été acheté par la municipalité et posé à nos frais. »

Mais peut-être, dans sa bienveillance, la famille Fortin contribue-t-elle substantiellement au budget de votre association - dont les « partenaires » sont, il me semble, essentiellement des collectivités locales, c'est-à-dire, en définitive, les citoyens-contribuables -, à défaut de verser des redevances à la mairie pour ses occupations du domaine public.

Je publierai éventuellement vos réponses tout comme la première lettre que vous m'avez adressée.

Avec mes sentiments amicaux.

Frank Wittendal
Président

AMAC

Copies à :

Monsieur le Maire d'Anost
Mme Michèle Desmoulin, conseiller municipal.

Pièce jointe :



Lettre de l'UGMM à
l'AMAC 10 a...

-----Message d'origine-----

De : Sylvain MATHIEU [mailto:sylvain-mathieu@orange.fr]

Envoyé : mardi 10 août 2010 17:03

À : 0801@amac.fr

Objet : Informations à propos du rôle de la famille F ORTIN dans la sécurité de la fête de la vie lle.

Bonjour,

Je me permets de vous écrire la lettre ci-jointe suite à des échanges que nous venons d'avoir avec René FORTIN et la municipalité à propos de la commission de sécurité de la fête de la vielle.

J'estime que l'UGMM n'a pas à prendre parti dans les débats entre vous et la municipalité, mais à la demande de René FORTIN je vous apporte quelques éléments afin d'aider à clarifier le débat.

Cordialement
Sylvain MATHIEU

Président de l'UGMM